

Présentation de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises

L'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL) a été constituée en date du 29 juin 2000. La nouvelle association, qui a pris la relève du Comité de Liaison Patronal, est composée de :

- l'Association des Banques et Banquiers, Luxembourg
- l'Association des Compagnies d'Assurances
- la Confédération du Commerce Luxembourgeois
- la Fédération des Artisans
- la Fédération des Industriels Luxembourgeois
- la Fédération Nationale des Hôteliers, Restaurateurs et Cafetiers
- la Chambre de Commerce
- la Chambre des Métiers.

L'UEL représente actuellement quelque 21.000 entreprises.

Sur un emploi intérieur total de 285.000 personnes fin 2001 dans l'économie luxembourgeoise, les entreprises représentées par l'UEL ont employé quelque 230.000 personnes.

La contribution des secteurs économiques regroupés au sein de l'UEL au PIB a atteint 85% de cet agrégat qui s'est élevé à 21,8 mia EUR en 2001.

La **mission de l'UEL** consiste notamment à:

- représenter et à défendre sur le plan national et international les intérêts de l'entreprise et du monde économique en général,
- contribuer à promouvoir un environnement favorable au développement de l'initiative privée,
- coordonner la défense des intérêts communs aux différents secteurs économiques,
- promouvoir la solidarité intersectorielle.

Le **Champ d'activité de l'UEL** a été défini lors de sa constitution comme suit :

L'objectif premier de l'UEL est de promouvoir le développement de l'économie luxembourgeoise et d'assurer la compétitivité des entreprises. Dans une approche de concertation et de dialogue social, elle soutient toute mesure et initiative pour assurer que l'environnement législatif et réglementaire reste favorable aux activités économiques qui sont à la base du progrès social.

En dehors des activités qu'elle traite sur une base régulière dans les groupes de travail composés par des représentants des différents secteurs économiques, l'UEL étudie tous les sujets qui présentent un intérêt pour l'économie au niveau interprofessionnel. Ces travaux aboutissent à l'élaboration d'avis et de positions qu'elle soumet notamment au monde politique, à l'administration gouvernementale ainsi que, le cas échéant, aux partenaires sociaux.